RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 7 juin 2007

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro – 9, document 10, pages 18 à 20 et 25 à 27

Préambule :

Les programmes PFS 110 – Aide financière à la construction de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire efficaces et PFS 120 – Aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et bâtiments à vocation sociocommunautaire permettent l'octroi d'une aide financière pour les nouvelles technologies en plus de l'aide octroyée pour l'amélioration de l'enveloppe (PFS 120) ou l'atteinte des standards Novoclimat (PFS 110). Les programmes PR 310 – Aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat, PR 315 – Aide financière à la construction Novoclimat pour les duplex, triplex et les immeubles à appartements en coproriété, PR 320 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (UDT) – Visite A, PR 325 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (U) – Visite B, assez similaires aux PFS 110 et PFS 120, ne touchent que l'enveloppe et n'englobent pas les nouvelles technologies.

Question :

34.1 Veuillez justifier que les nouvelles technologies ne soient pas couvertes spécifiquement par les programmes *PR 310*, *PR 315*, *PR 320* et *PR 325*.

Réponse :

34.1 Les participants aux programmes PR 310, PR 315, PR 320 et PR 325 ont toujours pu se prévaloir des aides financières versées à l'achat d'une nouvelle technologie tel qu'un mur solaire ou un système de récupération de la chaleur des eaux de douche. Les clients désirant installer une technologie solaire, un récupérateur de la chaleur des eaux de douche ou désirant faire réaliser une analyse thermographique pourront continuer de recevoir une aide financière et ce, tel qu'expliqué à la réponse de la question 33.2. Cette aide financière s'ajoute à celle versée dans le cadre des programmes mentionnés en rubrique.

Il est à noter que nos dépliants promotionnels pour le programme PR 325 (anciennement PR 370 et qui fait suite au PR 320) qui présentent les travaux pouvant bénéficier d'une aide financière suite à une analyse énergétique mentionnent l'achat d'un mur solaire et d'un système de récupération des eaux de douche parmi les mesures admissibles à ce programme.